



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

---

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

---

Délibération n°2023/023/09/14

**OBJET : PROJET ADRESSAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE  
DES AMENDES DE POLICE (CONSEIL DEPARTEMENTAL)**

**Nombre de membres :**

- En exercice :	14
- Présents :	13
- Votants :	14

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 13 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

**Etaient présents** : Alain ASSIÉ, Patricia MAUREL, Eunice MASSOUTIÉ, Alain REILLES, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Alain PRADES, Vincent PAKULA, Marie-Odile RIBOUD, Florent PREYNAT, William VERGNES, Florian GUIBBAUD, Éric FREALLE.

**Etait représenté** : Guillaume DOUZIECH, par, Florian GUIBBAUD.

**Etait absent** : Guillaume DOUZIECH.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Vincent PAKULA est nommé secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

**EXPOSÉ :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le dossier de demande de subvention pour la réalisation du projet d'adressage qui fait suite à la délibération, en date du 30 mai 2023, sur la dénomination des voies publiques et numérotation des habitations.

Au regard des devis exposés, l'enveloppe financière nécessaire à l'achat des différents panneaux de signalisation des voies publiques s'élève à 13 921,50 € H.T. (Plan de financement joint)

Considérant l'article 169 de la loi 3DS, modifiant les dispositions de l'article L 2121-30 du CGCT, qui précise la compétence du conseil municipal dans la mise en œuvre de la « dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

Où cet exposé et après avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés** :

- ✓ **Sollicite** de la part du Conseil Départemental, au titre des Amendes de Police, une subvention de 4 176,45 € H.T (30%), plafonnée à 13 921,50 € H.T de travaux éligibles.
- ✓ **S'engage** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée et à informer le Conseil Départemental, de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes.

## COMMUNE DE LASGRAISSES - 81300

### PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

#### PROGRAMME TRAVAUX 2023

#### Adressage

DEPENSES*	HT	TVA	TTC
Achat de panneaux des rues	12 820.24	2 266.30	15 086.54
Achat de panneaux numérotage	1 101.26	220.25	1 321.51
<b>TOTAL (A)</b>	<b>13 921.50</b>	<b>2 486.55</b>	<b>16 408.05</b>

\* vu les devis

RECETTES**	DEPENSE ELIGIBLE	%	DEMANDE
Département – Amendes de Police	13 921.50	30.00	4 176.45
<b>TOTAL (B)</b>		<b>30.00</b>	<b>4 176.45</b>

\*\* calcul sur le montant HT

AUTOFINANCEMENT	
COMMUNE (A - B = C) HT	9 745.05
TVA 20 %	2 784.30
<b>TOTAL RESTE A CHARGE</b>	<b>12 529.35</b>

Début des travaux : Début Octobre 2023

Fin des travaux : Fin Novembre 2023

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en sous-préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 14 septembre 2023  
Transmis en préfecture le 15 septembre 2023  
Publié sur le site le 15 septembre 2023